

Pour mémoire :

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10

Conseillers présent(e)s : DUBOST Jean-Pierre, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BREBION Séverine, ROGER Elodie.

Conseiller(e)(s) absent(e)(s) : GENEST Christian, GOUTEY Monique, BRETTON Julien, excusés ; BERTRAND Alexandre, DEROSSIS Xavier.

POUVOIR : GENEST Christian à DUBOST Jean-Pierre.

Mme CHABAUD Christine a été désignée secrétaire pour la séance.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 avril 2023 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

Subvention exceptionnelle association Yoga du Montoncel

Mme Elodie ROGER arrivée à 19h00, n'a pas pris part à cette décision.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Yoga du Montoncel.

Il expose que l'association a produit son dernier bilan annuel faisant apparaître un déficit auquel s'ajoute une dette auprès de l'Urssaf. A ce jour, elle tente de diversifier ses recettes par la vente de produits (« couteaux zen ») et en tenant une buvette lors de la fête de la St Jean 2023. Elle a transmis un état financier prévisionnel qui laisse présumer une amélioration de la situation. L'Urssaf accepte un étalement de sa dette sur deux ans.

Cependant, l'avenir de l'association semble incertain, d'où sa demande d'aide financière exceptionnelle de la commune pour cette année.

Rappelant qu'il n'appartient pas à la commune de s'ingérer dans les comptes des associations, Monsieur le Maire fait remarquer que les documents transmis ne font pas apparaître le report du résultat antérieur (passif) ni l'actif (solde du compte bancaire et éventuel placement).

Il demande l'avis du conseil sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Alloue** une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association Yoga du Montoncel sur les crédits du compte 65748 du budget principal ;
- **Demande** à l'association de faire apparaître sur son prochain bilan le soldes des résultats antérieurs.

Délibération 41-2023 à l'unanimité

Mise à jour du devis des plaques de rues

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 22 mars dernier sélectionnant la Sté Signaux Girod pour la

fourniture des plaques et numéros de rues pour un montant de 12 391,92€.

Christian Genest étant absent, il est proposé à Christian Ferret de faire le point sur l'inventaire répertorié sur place avec M. Genest, qu'il serait nécessaire d'installer.

Christian Ferret fait état de :

- 9 plaques vissées (sur mur)
- 14 plaques sans poteau
- 88 plaques sur poteau.

Selon les prix du devis de la société chargée de la fourniture, l'estimation est évaluée à 16 759€ au lieu de 12 391€. Les chiffres restent à confirmer.

PERSONNEL COMMUNAL

Création de 2 postes d'adjoint technique territorial

Monsieur le Maire fait part au conseil que lors de la location de la salle du Marais M. et Mme MARTIN ont connu quelques désagréments. Problème avec le gaz de la cuisinière, l'état de la salle qui ne leur a pas paru satisfaisant (ils ont dû nettoyer les tables, le sol, et noté que les joints du réfrigérateur sont moisis), ils ont signalé le mauvais état du Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire qui doit statuer sur ces propositions en juin 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraînera la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création des emplois exposé ci-après :

- Un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 31h15/35^{ème} ;
- Un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à temps complet, soit pour une durée hebdomadaire de 35h/35.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **Demande** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ou des agents nommés dans ces emplois au budget, chapitre 012, article 6411.

Délibération 42-2023 à l'unanimité

CULTURE – ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS – TOURISME

Fête patronale

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande du Food Truck « Chez Muso » de bénéficier d'un emplacement lors des fêtes (St Jean, 14 juillet...), Foire, marchés qui se tiennent sur la Commune.

Il est rappelé qu'un restaurant de Kebab est installé sur la commune, et que le domaine public est déjà très occupé notamment lors de la fête patronale (manèges, buvettes tenues par les associations, stands...).

Le conseil n'est pas favorable pour la délivrance d'une nouvelle autorisation sur la voie publique, et ne souhaite pas donner suite.

Concernant la fête patronale, il est précisé que des gobelets réutilisables ont été commandés pour une valeur d'environ 500€, et que pour l'instant aucune nouvelle n'est donnée sur le défilé de vélos.

AFFAIRES GENERALES

Etat d'avancement du City Stade

Monsieur le Maire propose de faire le point sur l'avancement du City Stade.

L'installation de l'infrastructure est en cours, il reste les filets de protection à installer.

Il a été signalé la présence de regroupements bruyants après 22h à proximité du City Stade. Il a été décidé de supprimer la commande manuelle de l'éclairage, afin de ne pas encourager l'utilisation de l'installation après 22h.

Démolition des locaux du Champ de Foire

Monsieur le Maire informe le Conseil que notre assureur ayant donné son accord, l'Entreprise Hérody BTP a procédé à la démolition des locaux situé à côté des tennis.

Il reste à déterminer les travaux à engager pour la reconstruction.

A ce jour, la commune n'a pas reçu d'information de l'assurance concernant l'indemnisation attribuée.

Organisation de l'Enduro du 10 septembre

Monsieur le Maire expose l'organisation prévue. Il énumère le matériel nécessaire, dont une partie sera prêtée, à savoir : grilles, poubelles jaunes et vertes ; des tuyaux pour l'alimentation en eau (vers le foot et pour le paddock vers la gare-buvette), ainsi des coffrets électriques 4 prises seront achetés et fournis par la commune.

Les riverains devront être prévenus en matière de stationnement à proximité du stand buvette de la rue de la gare.

Olivier Rose se chargera de la gestion de l'éclairage public sur la place.

Un arrêté de limitation de la vitesse à 30km à l'heure dans le bourg est envisagé, le service de la Division Routière Départementale sera consulté.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de cet événement, une charte carbone est signée par l'association organisatrice, dans laquelle est proposé notamment la plantation de végétaux. Il propose de solliciter le financement des végétaux prévus dans la rue du Groupe Scolaire et à l'entrée est de la commune.

Proposition retenue par le conseil.

Mur sur la propriété de m. NASTASA Constantin

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu M. NASTASA Constantin concernant les nuisances sonores lors des locations de la salle du Marais. Il est excédé par le bruit et envisage la construction d'un mur le long de sa propriété.

Aucune objection n'est formulée, il sera nécessaire de repenser l'entrée de l'accès à la salle du Marais.

Compte rendu des réunions des commissions ou réunions extérieures

- Christian Genest, absent, a fait part qu'il a assisté à une réunion en Sous-Préfecture sur la ressource en eau avec la participation de l'Agence de l'Eau. La réunion portait essentiellement sur le barrage de La Muratte.

Questions diverses

- Monsieur le Maire indique qu'avec Isabelle Perrin, ils ont reçu Florian Trait de la Fédération FREDON et Mathilde Sivré du Parc Livradois Forez, pour une visite des végétaux mis en place Rue du Groupe Scolaire. Ils ont pu constater la bonne prise des plants. La deuxième étape comprend la plantation de certains arbustes au cours d'un atelier participatif avec les enfants de l'école début juillet, avec leçon de désherbage. Un troisième chantier aura lieu en automne pour la plantation de bulbes par la commune. La signalisation au sol de la voie en sens unique sera effectuée début juin et quatre bornes amovibles seront mises en place, les panneaux indiquant le sens de circulation sont déjà installés.
- Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de soutien de Mesdemoiselles Elisa MOREL et Laurie BRIAIRE dans le cadre de leur participation à la 27ème édition du 4L TROPHY, raid humanitaire et

solidaire de 10 jours, organisé pour les jeunes de 18 à 28 ans. Les participantes, l'une habitante de Chabreloche, l'autre de Saint Rémy Sur Durole, partent de Biarritz, traversent l'Espagne et rejoignent le Maroc pour l'acheminement de matériel sportif, scolaire et médical.

Trois formules de soutien sont proposées :

- Un partenariat financier : une somme peut être attribuée en échange d'un encart publicitaire sur le véhicule ou sur les réseaux sociaux ;
- Un partenariat logistique : une contribution par la fourniture de matériel sportif, médical ou scolaire ;
- Un don ou mécénat à raison de 1€ du km en échange d'une visibilité sur les réseaux sociaux des intéressés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de soutenir le projet par un partenariat logistique en fournissant du matériel scolaire, médical et sportif pour une valeur totale de 250€.
- **Demande** d'inscrire les factures correspondantes aux achats à article 65138 – Autres secours.

Délibération 43-2023 à l'unanimité

- Concernant la refonte du site internet réalisé par la Société Scopika il a 10 ans, après sollicitation de plusieurs fournisseurs, Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire le même prestataire.
- Il est exposé que La Ronde des Balcons a transmis ses remerciements pour le prêt des toilettes de la salle des Fêtes, l'utilisation de place, et le passage de l'information sur le panneau numérique lors de leur rallye automobile organisé le 6 mai. Olivier Rose précise qu'à cette occasion une plaque a été remise à Christian Genest.
- Séverine Brebion signale la présence d'un camping-car avec un grillage autour sur le site du plan d'eau depuis plusieurs jours, et demande si cela est normal. Il semble qu'il s'agisse de saisonniers. L'information sera vérifiée.
- Monsieur le Maire signale qu'il a pris l'arrêté municipal normalisant les plaques de rues et voies communales, selon les désignations indiquées dans le devis du fournisseur accepté par délibération lors de la séance précédente. L'arrêté a été transmis au contrôle de l'égalité, il sera transmis aux services fonciers.
- Concernant la convention avec AXA pour la prestation dépendance proposée aux habitants, selon la demande formulée par le conseil, Monsieur le Maire indique que le libellé dans l'entête a été remplacé par « dépendance communale »
- Isabelle Perrin informe le conseil que M. Karim Benmiloud, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand est venu à l'école primaire pour la remise d'un diplôme dans le cadre du projet pédagogique « L'Ecole apprenante ». 23 écoles participaient.

Calendrier des prochaines réunions du Conseil

Les prochaines réunions du Conseil municipal sont fixées au :

- **Vendredi 9 juin 2023 à 18h00 : élections des délégués et suppléants pour les Elections Sénatoriales**
- **Jeudi 22 juin 2023 à 18h30**
- **Vendredi 19 juillet 2023 à 18h30.**

Délégation au Maire

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, qu'en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 modifiée par la délibération n°38/2021 du 28 avril 2021 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, il n'a pris aucune décision dans le cadre de cette délégation.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13
Prochaine réunion du conseil fixée au jeudi 22 juin 2023 à 18h30.***

Le lieu est précisé sur la convocation.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,